

# **Commune de Montferrier sur Lez**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2022**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire,  
**le 14 AVRIL 2022** à 19h30, sous la présidence de Madame Brigitte DEVOISSELLE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 08 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents et/ou représentés : 26

**Présents** : Madame Brigitte **DEVOISSELLE**, Mesdames, Lydie **ROCHETTE**, Sabine **TOURROLIER**, Marilynne **SERRES**, Amélie **GIORGETTI**, Béatrice **ROUCAYROL**, Valérie **GOMBERT**, Céline **GOLLAIN**, Messieurs Bernard **CAPO**, Steve **CHRETIEN**, Jean-Pierre **DEPOND**, Alain **JAMME**, Bruno **BARASCUD**, Bruno **BAYLE**, Frédéric **GUEYDAN**, Christian **RAYMOND**, Olivier **MASSON**, Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**, Jean-Paul **BORD**

### **Représentés :**

- Madame **Marie-Hélène CABAS** a donné un pouvoir à Monsieur Bernard **CAPO**;
- Madame **Edda LAGRIFFOL** a donné un pouvoir à Monsieur Jean-Pierre **DEPOND**;
- Monsieur **Michel BOYER** a donné un pouvoir à Madame Valérie **GOMBERT** ;
- Monsieur **Christian CRESPIY** a donné un pouvoir à Monsieur Bruno **BARASCUD** ;
- Madame Sophie **RIVENQ GARRIGUE** a donné un pouvoir à Monsieur Alain **JAMME**
- Madame **Michèle TOMAS** a donné un pouvoir à Madame Sabine **TOURROLIER**

### **Absent :**

- Madame Myriam **GELSOMINO**

**Monsieur Olivier MASSON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.**

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 mars 2022**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 03 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bord demande à recevoir le PV du dernier conseil plus tôt pour pouvoir le lire. La réglementation nous impose 5 jours francs ce qui est fait.

Monsieur Bord demande un affichage extérieur du compte rendu du conseil. Celui-ci est affiché en mairie et consultable aux heures d'ouverture de 08h30 à 18h du lundi au vendredi et celui-ci est disponible sur le site internet de la commune.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote :

- 1 – Compte de gestion 2021**
- 2 – Compte administratif 2021**
- 3 – Affectation du résultat 2021**
- 4 – Budget primitif 2022**
- 5 – Taux d'imposition 2022**
- 6 – Composition de la commission affaires sociales enfance seniors jeunesse**

### **Questions diverses**

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 avril 2022 est adopté **à l'unanimité**.

Madame le Maire introduit le conseil municipal en évoquant plusieurs points d'informations sur la démission de Madame Véronique JEANNIN et la nomination de Madame Lydie ROCHETTE en qualité de conseillère municipale, la recomposition de la commission d'appel d'offre, le pont André VEZINHET et l'école de musique.

### **1- Compte de gestion 2021**

Monsieur Bernard CAPO, Maire-Adjoint délégué aux finances présente le compte de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	:	3 327 122,72 €
Recettes de fonctionnement	:	5 396 584,80 €
		-----
Excédent de fonctionnement	:	2 069 462,08€
Dépenses d'investissement	:	408 619,77 €
Recettes d'investissement	:	711 836,79 €
		-----
Excédent d'investissement	:	303 218,02 €
<b><u>Excédent global de clôture</u></b>	:	<b>2 372 679,10 €</b>

**Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte par 21 voix POUR, 4 abstentions (Mrs BOURELLY, PROSPERI, BORD et Madame GOLLAIN) le compte de gestion 2021

### **2- Compte administratif 2021**

Monsieur Bernard CAPO Maire-Adjoint délégué aux finances donne une présentation du compte administratif 2021 lequel est résumé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	:	3 327 122,72 €
Recettes de fonctionnement	:	5 396 584,80 €
		-----
Excédent de fonctionnement	:	2 069 462,08 €
Dépenses d'investissement	:	408 619,77 €
Recettes d'investissement	:	711 836,79 €
		-----
Excédent d'investissement	:	303 218,02 €
<b><u>Excédent global de clôture</u></b>	:	<b>2 372 680,78 €</b>

**Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte par 21 voix POUR, 4 abstentions (Mrs BOURELLY, PROSPERI, BORD et Madame GOLLAIN) le compte administratif 2021

### **3- Affectation du résultat 2021**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2021 suivant :

Excédent de fonctionnement 2021 =	2 069 462,08 €
Excédent d'investissement 2021 =	303 218,02 €
Restes à réaliser 2021 =	54 849,00 €
Est affecté en fonctionnement BP 2021 =	2 069 462,08 €
Et en investissement =	303 218,02 €

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte par 22 voix POUR, 4 abstentions (Mrs BOURELLY, PROSPERI, BORD et Madame GOLLAIN) l'affectation du résultat 2021

### **4- Budget primitif 2022**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2022 de la Commune.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 5 941 448 € et en section d'investissement à 4 244 433 €.

Dépenses de fonctionnement : 5 941 448 euros  
Recettes de fonctionnement : 5 941 448 euros  
Dépenses d'investissement : 4 244 433 euros  
Recettes d'investissement : 4 244 433 euros

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte par 22 voix POUR, 4 abstentions (Mrs BOURELLY, PROSPERI, BORD et Madame GOLLAIN) le budget primitif 2022.

## **5- Taux d'imposition 2022**

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter pour 2022 les taux d'imposition suivants :

Foncier bâti	44.12 %
Foncier non bâti	79,73 %
Taxe habitation (RS)	11.95%

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte par 22 voix POUR, 4 abstentions (Mrs BOURELLY, PROSPERI, BORD et Madame GOLLAIN) les taux d'imposition 2022

## **6- Démission de Madame Véronique JEANNIN- modification de la composition de la commission affaires sociales enfance seniors jeunesse**

Pour donner suite à la démission de Madame Véronique JEANNIN, cette dernière est remplacée par Madame Lydie ROCHETTE (suivante dans la liste) dans ses fonctions de conseillère municipale.

La composition des commissions municipales dans les communes de plus de 1 000 habitants « *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

La commission affaires sociales enfance seniors jeunesse est ainsi composée :

- Affaires sociales, Enfance, Séniors, Jeunesse.....8 membres.

La clé de répartition proportionnelle par commission est la suivante :

- Pour la liste « Avec vous pour Montferrier » : 5 membres
- Pour la liste « Vivons Montferrier » : 1 membre
- Pour la liste « Montferrier ensemble » : 1 membre

### **Madame le Maire est membre de droit de toutes les commissions**

Il est proposé la composition suivante de la commission affaires sociales enfance seniors jeunesse :

#### **Affaires sociales Enfance Seniors Jeunesse :**

Marie-Hélène CABAS, Lydie ROCHETTE, Valérie GOMBERT, Christian CRESPIY, Sophie RIVENQ GARRIGUE, Myriam GELSOMINO, Jean-Paul BORD

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette nouvelle composition.

## Questions orales posées par les Conseiller municipaux de :

### "Montferrier Ensemble »

#### **1 – Logement social**

Devant le congrès de l'Union sociale pour l'habitat USH, le 28 septembre 2021 à Bordeaux, le Premier ministre a annoncé les suites qu'il entend donner au rapport Rebsamen sur la relance de la construction de logements. A savoir notamment la compensation intégrale par l'État, au profit des collectivités, des exonérations de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) applicables au logement social pour les logements agréés à partir de 2021 et jusqu'à la mi-2026, soit la fin des actuels mandats municipaux.

Un mécanisme est aussi prévu pour le logement intermédiaire. Également en vue : des "contrats de relance du logement" préfets-collectivités, un meilleur ciblage des aides à la pierre, une réforme du dispositif "Louer abordable",

S'il n'est pas coutume de reprendre la parole après une intervention du Premier ministre, l'USH a publié un [communiqué](#) après son intervention. Elle y salue la décision de compensation intégrale de la TFPB, qui "constitue une étape importante de la remobilisation des collectivités locales au service du logement pour tous". Pour Emmanuelle Cosse, "la visite du Premier ministre au Congrès HLM est d'abord un signe de reconnaissance pour le secteur du logement social, après plusieurs années de mise en cause" : "Je salue la prise de conscience, au plus haut niveau de l'État, de notre préoccupation face à la crise du logement. [...] Les annonces faites par le Premier ministre dans son discours, partant des constats des travaux de la commission présidée par François Rebsamen et auxquels l'Union sociale pour l'habitat a activement contribué, vont dans le bon sens".

[Congrès USH : Jean Castex annonce la compensation intégrale de la taxe foncière](#), la Banque des Territoires (28/09).

**Pour Montferrier, qu'en pensez-vous ? Où en êtes-vous des projets de logements sociaux ?**

2 – Publication sur le site web de la mairie « **appel à bénévole temps de cantine** ». La municipalité recherche des bénévoles volontaires pour le temps périscolaire du midi auprès des élèves déjeunant à la cantine, est-il écrit. Cet appel pose question, tant sur le fond que sur la forme et a créé beaucoup de remous et d'inquiétudes chez les parents d'élèves. Il est en tout premier lieu dénigrant pour le personnel municipal en charge de ces temps avec les enfants d'imaginer pouvoir être remplacé par des bénévoles sans expérience du contact des enfants. Ensuite qu'en est-il de la sécurité de nos petits, laissés à des gens non formés ? Au-delà de cette proposition se pose la question du bien-être du personnel communal. Pourquoi tant d'absences ? Que se passe-t-il ? Pouvez-vous nous expliquer cette situation ? Nous notons des faits qui sont inquiétants : absence de paiement d'heures supplémentaires, demande de travaux hors des horaires habituels, désignation des mêmes agents en cas de situation d'urgence.

#### **3 – Marchés de Noël**

Nous avons appris par Mme Roucayrol (mail du 11 mars) qu'un marché de Noël se tiendrait le samedi 17 décembre place des Grèses et le lendemain aura lieu un autre marché de Noël, organisé par l'ACL.

#### **Questions**

- Deux marchés de Noël à Montferrier est-ce bien nécessaire ? Est-ce que cela ne fait pas doublon ? Et surtout en aviez-vous discuté préalablement avec l'ACL ?
- Une coordination des différentes animations de fin d'année sur le village est-elle envisageable ?
- Ce marché du samedi 17 décembre va annuler (déplacer ?) le marché hebdomadaire. Qu'avez-vous prévu ?
- Quel sera le coup de cette opération le 17 décembre (construction de petits chalets en bois montables et démontables, etc.) ? Qui sera invité (maraîchers permanents et boutiques de Noël, marchands de cadeaux artisanaux) ? Nous souhaiterions que les "locaux" soient prioritaires et plus de clarté sur cette opération.

### "Vivons Montferrier»

- les panneaux d'affichage libre et la propagande électorale pour les prochaines élections législatives,
- la demande de la Municipalité qui est parue dans Entre Lez et Lironde (ainsi que sur le Facebook de la Mairie) afin de recruter des bénévoles pour pallier les absences des personnels municipaux,
- les subventions aux associations, notamment le calendrier prévisionnel des réunions du groupe de travail associations, ainsi que le bilan des dossiers adressés par les associations.

**Les réponses à ces questions exposées par Madame le Maire sont consultables sur l'audio du Conseil Municipal du 14 avril 2022 mis en ligne sur le site de la commune.**

La séance est levée à 22h.